

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-3-5

Séance du jeudi 10 décembre 2009

BUDGET PRIMITIF 2010 POLITIQUE AO7 - ITINERAIRES CYCLABLES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 24 novembre 2009,
- VU l'avis des Commissions Réunies du 3 décembre 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve le programme quinquennal 2010/2014, tel qu'il est présenté en annexe n° 1 ;
- ❖ vote pour l'exécution du programme 2010 :
 - 3 568 000 € d'autorisations de programmes,
 - 3 000 000 € de crédits de paiement, selon la répartition figurant en annexe n° 2 ;
300 000 € de recettes d'investissement (chapitre 13, nature 1324, fonction 621) ;

- ❖ approuve, pour les itinéraires cyclables inscrits au schéma départemental, l'abaissement du taux de financement de 90 à 80 % ;
- ❖ autorise le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants ;
- ❖ donne délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté avec amendement